

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2021

**PRESENTS** : René MILLET, Chantal BENAZETH, Vanessa CABRESIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Véronique GOUA DE BAIX, Danielle LACOSTE, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO, Michèle REIGNIER-PRIMET, Emmanuel ROCHE, Michel SENS

**EXCUSES** : Yves CAHIN, Alain GARCES, Alix TORRUELLA

**ABSENTS** : Didier BELINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Danielle LACOSTE

**PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE** en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
- Néant -

**ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR** : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : -Néant -

- 1) Approbation compte-rendu du 15 février 2021
- 2) Retrait délibérations prêts travaux cantine-école : Les délibérations n°07 et 08 du 15 février pour approuver les 2 prêts (principal et TVA) ne pouvaient pas être prises avant le vote du budget.  
*Le CM à l'unanimité approuve le retrait de ces 2 délibérations*
- 3) Dotations aux amortissements : Monsieur le Maire informe le Conseil que toute subvention d'investissement versée doit être amortie. Suite à l'échange de parcelles avec l'EARL CARRAZE, une subvention de 42.68 € a été versée en 2020.  
*Le CM à l'unanimité approuve l'amortissement sur 1 seule année pour les subventions de faible montant*
- 4) Etat récapitulatif des indemnités des élus en 2020 : 29.359 €. Le tableau détaillé est présenté  
*Le CM approuve à l'unanimité*
- 5) Conseil en Energie Partagée : Le SDEPA offre un service afin de conseiller les communes et de procéder à des études énergétiques (isolation, chauffage, humidité) pour les bâtiments communaux et éclairages publics. La réalisation des travaux peut être prise en charge. Une convention doit être passée et le coût est de 0.25 € par habitant soit entre 150 et 180 € pour Barzun.  
*Le CM approuve à l'unanimité l'adhésion et autorise le Maire à signer la convention.*
- 6) Modification des postes d'Adjoints Techniques : Les délibérations n°40-20170322-03 en date du 22 mars 2017 et n°08-20190313-06 en date du 13 mars 2019 de création de poste pour 2 Adjoints techniques emplois permanents pour respectivement 16h et 17h30 mais occupés par des agents contractuels ne prévoient pas de passage d'échelons, de révision de salaire en cas de reclassement.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, un reclassement a eu lieu pour les agents titulaires et stagiaires de catégorie C.  
Afin de permettre aux 2 agents concernés d'en bénéficier, il convient de modifier les anciennes délibérations et prévoir que les revalorisations des échelles indiciaires des fonctionnaires s'appliqueront également aux contractuels.  
Pour info : Les seules augmentations de la fonction publique sont: augmentation de la valeur du point (inchangé depuis le 01/02/2017), passage d'échelon (les contractuels ne sont pas concernés) ou les reclassements réalisés par l'Etat qui consistent à augmenter l'indice de certaines catégories d'agents (ce qui est rare)  
*Le CM approuve à l'unanimité de modifier les délibérations en date du 22 mars 2017 et du 13 mars 2019.*

7) Service Fourrière Animale: Les communes ont l'obligation de détenir une fourrière ou un lieu dédié pour les animaux errants. Le Nouveau Refuge SPA d'IBOS propose une convention moyennant 0.70 € par habitant soit environ 400 € pour Barzun.

*Le CM approuve à l'unanimité l'adhésion et autorise le Maire à signer la convention.*

8) Approbation du compte de gestion 2020 du CCAS : Depuis juin 2020, le CCAS a été dissous mais il convient d'approuver le compte de gestion du 1<sup>er</sup> semestre. :

*Le CM approuve à l'unanimité*

9) Approbation du compte de gestion 2020: Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Mme Murielle VERGE, Trésorière de Pontacq et l'informe qu'il fait ressortir des chiffres identiques au Compte d'Administration.

*Le CM approuve à l'unanimité*

10) Approbation du Compte Administratif 2020: Monsieur le Maire présente le Compte Administratif :

	<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	Prévues	193 745,68 €
	Réalisées	71 328,23 €
	Restes à réaliser	61 802,53 €
<u>Recettes</u>	Prévues	193 745,68 €
	Réalisées	77 983,80 €
	Restes à réaliser	0,00 €
	<u>Fonctionnement</u>	
<u>Dépenses</u>	Prévues	439 232,00 €
	Réalisées	269 902,88 €
	Restes à réaliser	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévues	439 232,00 €
	Réalisées	459 368,84 €
	Restes à réaliser	0,00 €
Résultats de clôture		
Excédent d'investissement		6 655,57 €
Excédent de fonctionnement		189 465,96 €
Résultat global		196 121,53 €

*Avant de voter, M. le Maire sort et M Bernard CAZABAN CARRAZE, 2<sup>ème</sup> Adjoint prend la Présidence.*

*Le CM approuve à l'unanimité.*

*Le Maire regagne la séance*

11) Affectation de résultats 2020: Monsieur le Maire propose au CM d'affecter comme suit les résultats

Excédent de fonctionnement 2020	53 946,45 €
Excédents reportés	135 519,51 €
Excédent de fonctionnement cumulés	189 465,96 €
Excédent d'investissement	6 655,57 €
Déficit des restes à réaliser	61 802,53 €
Soit un besoin de financement de	55 146,96 €
<b>Les résultats sont donc affectés comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	55 146,96 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) – Excédent	134 319,00 €
Résultat reporté en investissement (001) – Excédent	6 655,57 €

*Le CM approuve à l'unanimité approuve cette affectation.*

12) Vote des taxes : Monsieur le Maire propose au CM de ne pas augmenter les taxes cette année.

La Taxe d'habitation est supprimée pour 80% de la population. Elle est compensée par le taux départemental de la Taxe Foncière de 2020 qui est de 13.47%. Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux reste celui fixé en 2020. L'augmentation légale des bases donne mécaniquement un produit supérieur de 4 523 €

Taxes	Taux 2020	Taux votés 2021	Bases 2021	Produits 2021
TH	7.41 %	0	0	0
TF + département	7.09 % + 13.47 %	20.56 %	529 300	108 824
TFNB	32.16 %	32.16 %	31 900	10 259
				119 083 €

13) Vote du Budget Primitif 2021 : Monsieur le Maire propose au CM un budget qui tient compte des futurs travaux, des frais de fonctionnement obligatoires.... Celui-ci s'élève à

Investissement

Dépenses 774 736,75 € (dont 61 802,53 € de RAR)  
Recettes 774 736,75 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 442 217,00 € (dont 0,00 € de RAR)  
Recettes 442 217,00 € (dont 0,00 € de RAR)

*Le CM à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2021*

14) Offres de prêts: Le Budget étant voté, Monsieur le Maire propose de revoter les 2 offres de prêts

	Prêt principal 100.000 € 15 annuités	Prêt relais TVA 98.000 € 2 ans	Frais de dossier
Crédit Agricole	1.07%	1.46%	300 € par dossier
<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>0.46%</b>	<b>0.19%</b>	<b>150 € par dossier</b>

*Le CM approuve l'offre de 100.000,00 € au titre du prêt principal et celui de 98.000 € au titre de la TVA pour les travaux cantine-classe proposés par la Caisse d'Epargne. Il autorise le Maire à signer ces contrats.*

15) Questions diverses

- Logement école : Le bail des locataires du logement de l'école ne sera pas renouvelé en raison du retard que vont prendre les travaux de la cantine et de la classe. Les locaux seront utiles.
- Travaux carrefour Aussère/Cami Bielh : Les travaux vont commencer le 20 avril.
- Travaux sécurisation : Une demande de sécurisation a été faite au département pour la Rue du CFP afin de revoir les ralentisseurs, réduire la vitesse, aménager du piétonnier.
- Plan Local de Randonnées : Une étude est cours afin de valider un tracé de chemin piétonnier
- Embellissement : une étude est en cours afin de masquer les containers à verre
- Cimetière : Suite au passage d'entreprises, vérifier si des cailloux ne sont pas restés dans les allées.
- Equipement temporaire rentrée 2021 : Les travaux ne seront pas achevés à la rentrée, 3 blocs modulaires seront loués chez GB location pour environ 4.200 € HT
- Portes église : Elles seront refaites à l'identique : coût 9.400 €
- L'organisation du personnel pour l'année 2021, sera étudiée en Mai avec les Adjoints

Fin de séance à : 23h15

Le Maire  
René MILLET

